

BUDGET 2016 : RECOMMANDATIONS *de la* **FIDUCIE NATIONALE DU CANADA**

Il vaut la peine d'investir dans le patrimoine.

[Also available in English]

Comme tous les Canadiens, nous avons été heureux de lire, dans les lettres de mandat des ministres : « Nous nous sommes engagés à investir pour faire croître l'économie et créer des emplois et de la prospérité. » Nous avons en particulier noté avec satisfaction la priorité suivante indiquée dans la lettre de mandat de la ministre du Patrimoine canadien : « Travailler avec le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités pour faire d'importants nouveaux investissements dans l'infrastructure culturelle dans le cadre de nos investissements dans les infrastructures sociales. »

Dans le présent exposé, nous proposons au gouvernement du Canada des moyens très opportuns de miser sur l'investissement dans la réhabilitation d'immeubles et de sites anciens pour stimuler l'économie, créer des emplois et favoriser la durabilité environnementale, tout en renouvelant un héritage de lieux qui honorent notre histoire et notre avenir à la veille d'un important 150^e anniversaire. En plus de préserver des quartiers agréables et d'améliorer la qualité de vie, des investissements dans des lieux patrimoniaux et historiques favorisent aussi la résilience, la créativité et la diversité de la société parce qu'ils assurent la protection et l'utilisation judicieuse de nos ressources bâties et naturelles, ils servent à préserver des compétences et des connaissances traditionnelles, et ils permettent d'aborder le changement d'une façon réfléchie qui est gage de longévité et de durabilité.

Les données indiquent clairement le lien entre investissement dans le patrimoine et croissance économique : des études ont constamment démontré que la réhabilitation engendre au-delà de 20 % d'emplois de plus qu'un même investissement dans la nouvelle construction. Les lieux du patrimoine attirent les touristes au Canada, comme en témoigne l'afflux au Canada de touristes américains en quête d'expériences liées au patrimoine : on prévoit qu'ils seront 12,3 millions d'ici 2025.

Autre élément tout aussi important, l'investissement dans la remise en état d'immeubles du patrimoine contribue à la lutte contre les changements climatiques. Le renouveau et la réutilisation de l'environnement historique tire parti des matériaux et de l'énergie déjà investis, réduit la production de déchets de construction et de démolition, et évite les impacts environnementaux qu'engendrent de nouvelles infrastructures. Selon une étude récente, il faut de 10 à 80 ans pour qu'un nouvel immeuble à haute efficacité énergétique compense la contribution de sa construction aux changements climatiques. La conservation du patrimoine est un moyen efficace de contrer la culture du jetable et de donner son sens à l'impératif d'entretenir, réparer et réutiliser. Comme les changements climatiques sont un des problèmes urgents de notre ère, le Canada ne peut guère prétendre favoriser le développement durable sans une solide stratégie de conservation de ses biens historiques.

Dans les pages qui suivent, nous décrivons cinq recommandations au gouvernement visant à aider à la croissance économique, à la protection de notre environnement et à la création d'une société résiliente, créative et diversifiée.

Ces recommandations s'inscrivent sous trois grands thèmes :

- A. « Des trésors canadiens à sauver » : Subventions de contrepartie pour encourager la philanthropie citoyenne en faveur des lieux historiques, en vue de 2017**
- B. Un crédit d'impôt éco-historique : Un outil pour favoriser l'investissement des particuliers et des entreprises dans l'écologisation et le renouveau des lieux historiques**
- C. Une politique « Optique patrimoine » et « Ne pas nuire » pour les dépenses d'infrastructure**

La Fiducie nationale du Canada collaborera volontiers avec le gouvernement du Canada pour concrétiser ces voies d'avenir. En tant qu'association nationale de bienfaisance, nous militons pour que la conservation du patrimoine soit abordée d'une façon énergique et dynamique – en lien avec la justice sociale, l'environnement, un mode de vie durable et la diversité culturelle du Canada. Nous misons sur la consultation et la représentativité, et nous avons des liens partout au pays, grâce à notre **Conseil national**, avec des organismes voués au patrimoine qui protègent et mettent en valeur des collectivités et des sites du patrimoine naturel et culturel dans chaque province et territoire.

La Fiducie nationale a été créée en 1973 sur l'initiative du très honorable Jean Chrétien, alors ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien. Il avait été inspiré en partie par les célébrations du Centenaire du Canada en 1967, qui avaient stimulé l'intérêt des Canadiens pour les lieux qui racontent notre histoire nationale. Aujourd'hui, à l'approche du 150^e anniversaire de la Confédération, nous voulons coopérer avec nos gouvernements pour mettre en place des politiques publiques qui aident à encourager : les donateurs et philanthropes en faveur du patrimoine; les investisseurs et les gardiens du patrimoine; et les nombreux Canadiens qui s'emploient à préserver le tissu historique de nos lieux, nos collectivités diversifiées et nos modes de vie irremplaçables.

Renseignements :

Natalie Bull, directrice générale

Tél. : 613 237 1066, poste 222

nbull@fiducienationalecanada.ca

A. « Des trésors canadiens à sauver » : Subventions de contrepartie pour encourager la philanthropie citoyenne en faveur des lieux historiques, en vue de 2017

Il manque de fonds pour les lieux historiques.

Recommandation 1 : Donner suite au succès du Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux, en y apportant une modeste augmentation de 10 à 20 millions de dollars.

Relancé à titre de mesure de stimulation de l'économie dans le Budget 2009 après des années d'inactivité, le **Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux** offre des fonds de contrepartie aux 736 lieux historiques nationaux qui n'appartiennent pas au gouvernement du Canada. Il est toutefois cruellement sous-financé. En 2009-2010 par exemple, 127 demandes, s'élevant à 38,2 millions de dollars en aide à coûts partagés, auraient donné 179,8 millions de dollars de travaux de construction. Il n'y avait toutefois que 2,7 millions de dollars à distribuer, et encore moins les années suivantes.

Les besoins en investissements dans les lieux historiques ne se limitent pas, tant s'en faut, à ces 736 lieux historiques nationaux. Par exemple, des centaines de phares historiques sont en voie d'être cédés par le gouvernement fédéral. Un nombre inavouable risque de disparaître parce que les organismes communautaires qui pourraient les sauver – souvent dans des régions isolées et économiquement défavorisées – n'ont pas les moyens de se les approprier et de les entretenir. Pourtant, la préservation de tels sites historiques aide à soutenir le tourisme, le développement régional et, indirectement, la création d'emplois saisonniers qui seraient les bienvenus. Nous recommandons de chercher des solutions créatives pour donner un effet multiplicateur aux fonds fédéraux, stimuler l'investissement privé et assurer le renouveau d'un bien plus grand nombre de tels lieux historiques.

Recommandation 2 : Prévoir du financement fédéral de démarrage équivalant aux dons versés par des particuliers et des entreprises en faveur de lieux du patrimoine.

Ce financement pourrait être administré par le même mécanisme que le Programme de partage des frais, avec des critères d'admissibilité élargis pour inclure les sites admissibles à l'inscription dans le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux. Autre possibilité, la Fiducie nationale aiderait volontiers le gouvernement à tirer parti de dons de contrepartie par l'entremise de sa plateforme de sociofinancement-concours, **CE LIEU IMPORTE** (www.celieuimporte.ca). Cet outil apporterait au gouvernement un mécanisme public et à grande visibilité pour semer les germes d'un nouvel héritage de projets importants de 2017. La plateforme connaît un grand succès : dans la dernière année, un investissement de 100 000 \$ à même les fonds de la Fiducie nationale a permis de récolter 300 000 \$ de plus pour 45 lieux du patrimoine partout au Canada. L'enthousiasme s'est propagé à des millions de Canadiens grâce aux médias sociaux et

aux médias traditionnels. La distribution de fonds de démarrage fédéraux par l'entremise de cette plateforme attirerait à coup sûr des dons de particuliers et d'entreprises.

Il faut noter que le ministère du Patrimoine canadien a déjà un programme de financement de contrepartie, mais il vise seulement les dotations, et les organismes des arts.

Les gouvernements nationaux d'autres pays ont compris l'intérêt de tels investissements. Depuis 10 ans, le programme américain **Save America's Treasures** a investi 220 millions de dollars de fonds fédéraux et suscité 330 millions de contributions de sources privées. Il a servi à la préservation de 900 structures historiques et à la création de 16 000 emplois.

B. Un crédit d'impôt éco-historique : Un outil pour favoriser l'investissement des particuliers et des entreprises dans l'écologisation et le renouveau des lieux historiques

Le Canada a besoin de politiques qui incitent à recycler et réutiliser les immeubles existants – notre plus important bien de consommation. Nous sommes encouragés par l'intérêt que porte le nouveau gouvernement à des mesures qui recourent au système fiscal pour stimuler les investissements privés dans les immeubles du patrimoine.

Recommandation 3 : Créer un crédit d'impôt non remboursable pour la réhabilitation à l'intention des propriétaires privés – y compris de demeures du patrimoine – et un crédit d'impôt remboursable pour la réhabilitation à l'intention des entités commerciales qui investissent dans des immeubles anciens et des propriétés du patrimoine.

L'industrie, les administrations locales et les associations nationales sont largement favorables à une telle mesure, et depuis longtemps. Aux États-Unis, un modèle créé il y a 50 ans a fait ses preuves : en 1976, le gouvernement fédéral a mis en place un crédit d'impôt de 25 % (ensuite ramené à 20 %) pour la réhabilitation d'immeubles du patrimoine et un crédit d'impôt de 10 % pour la réhabilitation d'immeubles construits avant 1936. Le Historic Rehabilitation Tax Credit Program est un des programmes de revitalisation des collectivités les plus fructueux et les plus rentables des États-Unis. Pour quelque 14 milliards de dollars en crédits fédéraux, il y a eu plus de 73 milliards de dollars d'investissements privés pour préserver 40 380 propriétés historiques.

Un programme pilote pancanadien visant à vérifier l'intérêt que susciterait un incitatif fiscal pour le patrimoine et les avantages qu'il procurerait – l'ancien Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales (FFPPC) – offrait des incitations financières pour encourager les promoteurs à réhabiliter des immeubles historiques. Les résultats ont été impressionnants : 21,5 millions de dollars de contributions fédérales réparties entre 49 projets ont entraîné plus de 8 fois autant d'investissements du secteur privé (177,2 millions de dollars) et donné de nouvelles vocations dynamiques à des immeubles vides et abandonnés. Malgré son succès manifeste, le gouvernement précédent a malheureusement mis fin à ce projet pilote. Il

reste que grâce au FFPPC, les outils voulus sont en place pour administrer un crédit d'impôt canadien pour la réhabilitation : le *Répertoire canadien des lieux patrimoniaux* – une liste officielle de lieux admissibles; les *Normes et lignes directrices pour la conservation des endroits historiques au Canada* – adoptées par des administrations partout au pays; et un processus d'assurance de la qualité.

De même, il y a déjà une infrastructure pour administrer un programme comme l'ancien crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire qui permettrait d'instaurer rapidement une nouvelle mesure stimulant l'investissement dans le renouveau de propriétés existantes et en particulier des propriétés patrimoniales.

C. Une politique « Optique patrimoine » et « Ne pas nuire » pour les dépenses d'infrastructure

Le nouveau gouvernement a adopté parmi ses priorités celle de soutenir toutes les initiatives qui aideraient à lutter contre les changements climatiques. Comme nous l'avons indiqué plus haut, l'investissement dans l'**infrastructure du patrimoine**, outre ses autres avantages, réduit l'impact environnemental normalement associé à la nouvelle construction et aux nouvelles infrastructures.

Recommandation 4 : Dans la mesure du possible, affecter les fonds d'infrastructure à des infrastructures du patrimoine.

En même temps, il n'y a actuellement aucun mécanisme garantissant que les fonds fédéraux sont investis d'une façon qui mette en valeur les biens du patrimoine locaux (ou du moins n'y nuisent pas). Malheureusement, les investissements fédéraux d'infrastructure ont souvent des conséquences imprévues : des centres des congrès et des autoroutes déplacent de magnifiques immeubles historiques – comme l'ancien grand magasin Eaton à Winnipeg. Le fait que les fonds fédéraux ne pouvaient servir qu'à la nouvelle construction et non au renouveau d'installations existantes a sonné le glas de sites comme le Royal Cape Breton Yacht Club. Peu importe à quel point sa conception est écologique, un projet d'infrastructure qui chasse des résidents du centre-ville et remblaie un immeuble historique par ailleurs viable produit presque assurément un effet négatif sur le plan environnemental ET sur le plan culturel.

Face à la même problématique, d'autres gouvernements ont réussi à trouver des moyens d'éviter les conséquences malheureuses d'investissements d'infrastructure. Aux États-Unis, le décret présidentiel 11593, *Protection et mise en valeur de l'environnement culturel*, exige que le gouvernement fédéral assume le leadership dans la préservation, la remise en état et l'entretien de l'environnement historique et culturel national – sans se limiter à ses propres ressources. Le décret précise que les plans et programmes fédéraux doivent contribuer aussi à

la préservation et à la mise en valeur de sites, structures et objets revêtant une importance historique, architecturale ou archéologique qui n'appartiennent pas au gouvernement fédéral.

Recommandation 5 : Adopter une politique « Ne pas nuire » pour les dépenses d'infrastructure.

Nous collaborerons volontiers avec le gouvernement pour faire en sorte que les investissements d'infrastructure tirent davantage et plus judicieusement parti des bâtiments que nous avons déjà, et en particulier ceux qui figurent au *Répertoire canadien des lieux patrimoniaux* ou qui répondent aux critères pour y figurer.

À propos de la Fiducie nationale du Canada

La Fiducie nationale du Canada est une association nationale enregistrée comme organisme de bienfaisance. Elle œuvre depuis longtemps au renouveau des collectivités, avec des outils novateurs de financement. Nous militons pour que la conservation du patrimoine soit abordée d'une façon énergique et dynamique – en lien avec la justice sociale, l'environnement, un mode de vie durable et la diversité culturelle du Canada.

Nous misons sur la consultation et la représentativité, et nous avons des liens partout au pays, grâce à notre Conseil national, avec des organismes voués au patrimoine qui protègent et mettent en valeur des collectivités et des sites du patrimoine naturel et culturel dans chaque province et territoire.

La Fiducie nationale a été créée en 1973 sur l'initiative du très honorable Jean Chrétien, alors ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien. Il avait été inspiré en partie par les célébrations du Centenaire du Canada en 1967, qui avaient stimulé l'intérêt des Canadiens pour les lieux qui racontent notre histoire nationale. Aujourd'hui, à l'approche du 150^e anniversaire de la Confédération, nous voulons coopérer avec nos gouvernements pour mettre en place des politiques publiques qui aident à encourager : les donateurs et philanthropes en faveur du patrimoine; les investisseurs et les gardiens du patrimoine; et les nombreux Canadiens qui s'emploient à préserver le tissu historique de nos lieux, nos collectivités diversifiées et nos modes de vie irremplaçables.

Renseignements :

Natalie Bull, directrice générale

Tél. : 613 237 1066, poste 222

nbull@fiducienationalecanada.ca